

Régate Championnat départemental dériveurs

CN Arradon

10 octobre 2021

Avenant n° 2

Article 14.1 : Lire

La pénalité de 2 tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

Article 18.1.2 Lire

Emargement retour :

Il se fera par pointage sur la cale du port d'Arradon au retour de la dernière course du jour.

Il appartiendra à chaque équipage de vérifier s'il a été pointé.

Le président du comité de course

Guy Toureaux

Affiché le 8 octobre à 20h00 sur le site du CN Arardon